



Énergies

Proches de vous,
engagés pour un avenir durable.

Optisolar Propriétaires et consommateurs d'énergie solaire gagnants !

L'autoconsommation collective
pour optimiser la rentabilité
de votre installation photovoltaïque.



Énergies &
fluides



Économies &
subventions



Renouvelable &
transition

Plus d'informations sur yverdon-energies.ch



Qu'est-ce qu'une communauté d'autoconsommation (CA)?

Une communauté d'autoconsommation réunit plusieurs « autoconsommateurs » autour de la production d'un bâtiment, permettant ainsi au propriétaire de l'installation de revendre l'énergie produite aux occupants de son immeuble.

Les bénéficiaires de cette énergie peuvent aussi bien être les locataires d'un immeuble que les copropriétaires d'une PPE.

En créant une communauté d'autoconsommation (CA), vous augmentez l'autoconsommation de votre habitation.

Les avantages d'une CA

Optimise la rentabilité de votre installation photovoltaïque.



Favorise la consommation d'énergie 100% renouvelable et locale à un prix concurrentiel (équivalent du produit esun).



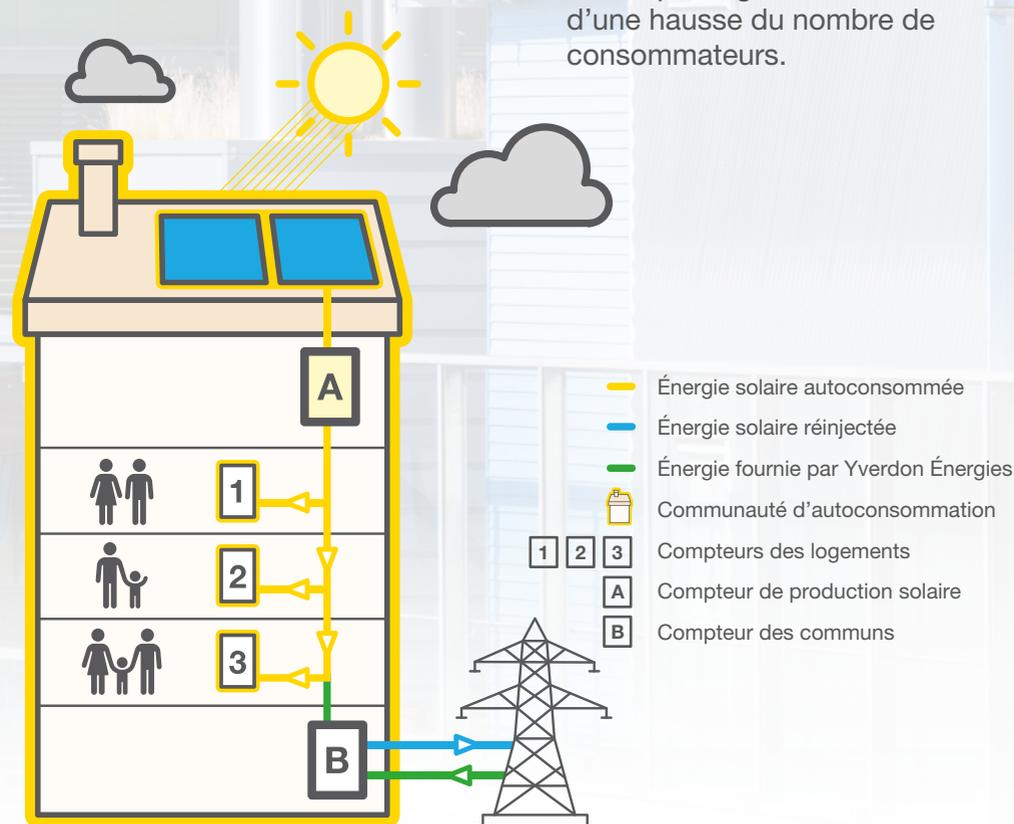
Booste l'autoconsommation de votre immeuble et réduit les factures en diminuant l'énergie soutirée au réseau.



Comment ça marche ?

L'autoconsommation est la part de l'énergie électrique produite par votre installation photovoltaïque et directement consommée sur place.

- > La part d'énergie produite et non consommée par la CA est injectée dans le réseau et rachetée par Yverdon Énergies.
- > La nuit ou lorsque la centrale photovoltaïque ne couvre pas les besoins, l'électricité est fournie par le réseau.
- > La part d'autoconsommation électrique augmente en raison d'une hausse du nombre de consommateurs.



Une solution rentable pour tous !

Propriétaires

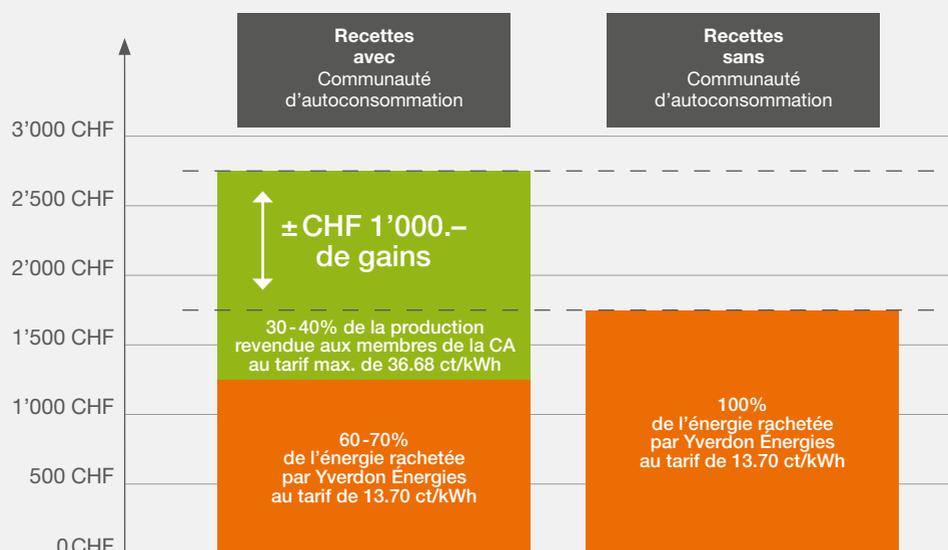
- ✓ Vous vendez votre énergie solaire à vos locataires à un tarif que vous déterminez vous-même (la loi impose que le tarif de revente soit inférieur à celui du fournisseur).
- ✓ Vous augmentez la part d'énergie solaire autoconsommée par les membres de votre communauté.
- ✓ Yverdon Énergies rachète le surplus de votre production solaire à un tarif de 13.70 ct/kWh (GO incl.)

Copropriétaires et locataires

- ✓ Plus vous autoconsomez, plus vous réduisez vos factures en soutirant moins d'énergie du réseau.

Exemple de recettes des ventes d'énergies

Immeuble de 5 logements avec une production photovoltaïque annuelle de 14'000 kWh:



L'offre optisolar

	Nos prestations	Tarifs 2025 <small>(à partir du 01.01.2025) Prix TTC</small>
Frais uniques	Mise en œuvre technique et administrative <ul style="list-style-type: none"> > Frais d'activation > Frais de changement de tarif (par membre CA) 	CHF 162.15 CHF 21.62
Frais récurrents	Gestion administrative Gestion des données, décomptes et facturation, encaissement <ul style="list-style-type: none"> > Prix par kWh autoconsommé 	3.24 ct/kWh*
Recettes	Tarif de reprise par Yverdon Énergies de l'énergie produite par votre installation et non consommée par la CA <ul style="list-style-type: none"> > Rachat avec garantie d'origine Prix de revente aux membres de la communauté <ul style="list-style-type: none"> > Tarif fixé par le représentant de la CA 	13.70 ct/kWh Au maximum 36.68 ct/kWh pour e-Eco BT simple 35.86 ct/kWh pour e-Eco BT double**

* Prix sur demande pour les installations avec une puissance > 100kWh.

** Le tarif standard e-Eco BT simple 2024 est de 37.68 ct/kWh TTC et le tarif pondéré (heures pleines et heures creuses) e-Eco BT double est de 36.86 ct/kWh TTC pour l'électricité consommée sur le réseau. Prix sur demande pour les tarifs Puissance A et B.

Optisolar, une gestion claire et transparente pour tous!

- ✓ Nous nous chargeons de la facturation de la totalité de la consommation des membres de votre communauté.
- ✓ Les propriétaires de l'installation solaire pourront distinguer sur leur relevé la quantité d'énergie (en kWh et CHF) autoconsommée par les membres de la CA, l'énergie refoulée sur le réseau ainsi que les frais de gestion de la CA.
- ✓ Chaque locataire recevra d'Yverdon Énergies sa facture d'électricité précisant la part d'énergie solaire et la part d'énergie soutirée au réseau avec leur prix respectif.
- ✓ Pas d'avenant au contrat de bail.
Un locataire peut rejoindre ou quitter facilement la CA.

Votre projet en trois étapes

1 Prise de contact

- ✓ Contactez-nous pour des conseils et une offre personnalisée.

2 Mise en œuvre technique

- ✓ Nous nous chargeons d'effectuer le contrôle technique de vos installations.
- ✓ Nous remplaçons gratuitement vos compteurs par de nouveaux compteurs communicants.

3 Gestion administrative

- ✓ Une fois votre installation photovoltaïque en service, un délai de 1 à 3 mois est requis pour la mise en place de la CA.
- ✓ Les membres de votre CA seront informés par courrier.
- ✓ Nous nous chargeons des décomptes et de la facturation.





Énergies

Proches de vous,
engagés pour un avenir durable.

Voulez-vous en savoir plus sur cette solution ?

Contactez notre support client qui se fera un plaisir de vous guider dans la mise en place de votre projet.



E-mail à optisolar@yhb.ch
Téléphone au **+41 24 423 65 55**



Scannez le QR-code
et découvrez directement
la solution complète!

Plus d'informations sur [yverdon-energies.ch](https://www.yverdon-energies.ch)

Rue de l'Ancien-Stand 2 | CH – 1401 Yverdon-les-Bains
T. 024 423 65 55 | se@yhb.ch

Horaires: 07h30 – 12h00
13h30 – 16h30